

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil

275, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514-872-3000

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes — commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Consultation prébudgétaire 2026

RECOMMANDATIONS

Pour une septième année, la Commission sur les finances et l'administration a mené une consultation prébudgétaire, offrant ainsi aux citoyennes, citoyens et organismes l'occasion de faire entendre leur voix sur les priorités budgétaires de la Ville. L'édition 2026 de cette consultation a porté sur les grandes priorités municipales et sur les moyens envisagés pour en assurer le financement.

Les commissaires expriment leur gratitude envers toutes les personnes et organisations qui ont partagé leurs avis et opinions. Ils soulignent la qualité des propositions soumises, notamment celles mettant de l'avant des solutions innovantes aux enjeux financiers de Montréal. Les membres de la Commission expriment également leur reconnaissance envers le Service des finances et de l'évaluation foncière pour son appui durant leurs travaux.

À l'issue de leurs travaux, au cours desquels les membres de la Commission sur les finances et l'administration ont examiné attentivement les propositions et commentaires reçus, ils présentent les constats et recommandations suivants :

1. Perspectives budgétaires 2026

CONSIDÉRANT les politiques financières adoptées par la Ville de Montréal afin d'assurer une saine gestion des fonds publics, ainsi que les démarches de révision et d'optimisation de l'affectation des ressources et de diversification des sources de revenus;

CONSIDÉRANT que la croissance de la majorité des revenus de la Ville, soit l'indexation de la taxation foncière et des quotes-parts, est liée à l'évolution de l'inflation applicable aux charges fiscales;

CONSIDÉRANT les effets de la croissance naturelle de certains postes de dépenses de la Ville, notamment l'indexation de la masse salariale découlant des conventions collectives, ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'électricité et aux carburants;

CONSIDÉRANT le coût associé au service de la dette, ainsi que la stratégie de paiement au comptant qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M\$, soit 475 M\$ pour 2025, 582 M\$ pour 2026 et 689 M\$ pour 2027;

CONSIDÉRANT l'engagement réitéré par l'Administration de ramener le ratio d'endettement sous la barre des 100 % d'ici 2027, conformément aux paramètres établis par la Politique de gestion de la dette;

CONSIDÉRANT les besoins liés au développement de la Ville et aux priorités de l'Administration, comme la hausse des investissements pour financer les déplacements en transports collectifs et actifs;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par l'Administration de revoir les sources de revenus de la Ville afin de les diversifier davantage;

CONSIDÉRANT le défi d'équilibre, estimé à 215,2 M\$, identifié entre les dépenses projetées et les revenus anticipés pour l'exercice budgétaire 2026;

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes, qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique 2030 et ses autres priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT que la revue des activités et programmes est un exercice transversal aux services centraux et pluriannuel;

CONSIDÉRANT l'Indice d'équité des milieux de vie, un outil territorial permettant d'identifier les secteurs cumulant des vulnérabilités sociales, économiques, environnementales et d'accès aux infrastructures, aux équipements et aux services, afin de guider la priorisation des investissements municipaux;

CONSIDÉRANT la vétusté de certaines infrastructures et équipements publics et que certains secteurs de la Ville de Montréal sont sous-dotés en infrastructures et équipements collectifs;

CONSIDÉRANT les programmes d'immobilisations du conseil municipal destinés à des projets ou des programmes de compétence d'arrondissement, comme le Programme des installations sportives extérieures et le Programme complémentaire de planage-revêtement — Local;

CONSIDÉRANT que l'élaboration budgétaire des services centraux repose sur la

reconduction du budget de l'année précédente, à laquelle s'ajoutent des bonifications ponctuelles.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-1.** Poursuivre et intensifier les efforts d'optimisation budgétaire dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.
- R-2.** Poursuivre la revue des activités et des programmes, tout en envisageant une révision de l'attribution budgétaire des services centraux afin de favoriser une approche fondée sur les besoins réels et les priorités stratégiques.
- R-3.** Assurer la soutenabilité de la dette — en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette — et contenir le rythme des dépenses.
- R-4.** Entamer les démarches afin de revoir de manière diligente le mode actuel de financement des arrondissements, tant en ce qui concerne les budgets de fonctionnement que les programmes d'immobilisations (PDI), en assurant une révision équitable.

2. Performance organisationnelle de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT que selon l'Association des scientifiques et ingénieurs de Montréal, la Ville a recours à de la main-d'œuvre externe, notamment pour les activités du Service de l'eau, du Service des infrastructures du réseau routier et du Service de l'urbanisme et de la mobilité, ce qui peut freiner le développement, la consolidation et la pérennisation de l'expertise interne;

CONSIDÉRANT les efforts de mutualisation entre les arrondissements, comme les activités d'entretien, d'éclairage, de signalisation et du marquage de la chaussée délégués à l'arrondissement de Rosemont— La Petite-Patrie, qui visent à favoriser une meilleure coordination interarrondissements et à améliorer l'efficacité opérationnelle;

CONSIDÉRANT les responsabilités qui incombent à la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec, ainsi que sa volonté affirmée de favoriser un partage plus équitable et cohérent des responsabilités et des ressources entre les différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT les coûts importants assumés par la Ville de Montréal en raison de l'insuffisance des ressources en matière de logement social, d'hébergement d'urgence et

de services d'accompagnement psychosocial pour les personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT la nécessité de documenter ces impacts sur les services municipaux, afin de soutenir les démarches de revendication pour un partage plus équitable des responsabilités et du financement entre les différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'une étude réalisée pour l'Union des municipalités du Québec en 2023 estime que les coûts totaux annuels pour une personne en situation d'itinérance au Québec, qui vit dans la rue, s'élèvent à 72 521 \$¹;

CONSIDÉRANT que, d'année en année, le budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est dépassé de manière significative, générant des écarts budgétaires récurrents;

CONSIDÉRANT que les revenus issus des amendes et des pénalités sont sous-estimés dans les prévisions budgétaires annuelles, ce qui nuit à la précision des projections financières;

CONSIDÉRANT que des organisations partenaires collaborent à la réalisation des objectifs et des missions de la Ville, notamment dans l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-5.** Renforcer le développement des compétences internes dans les secteurs où la Ville a le plus recours à de la main-d'œuvre ou à de l'expertise externe et analyser la possibilité de prioriser l'exécution interne des projets récurrents et la surveillance des travaux réalisés pour la Ville.
- R-6.** Analyser les possibilités de mutualisation des ressources internes entre les services centraux et les arrondissements, afin d'améliorer la performance organisationnelle à l'échelle de la Ville.
- R-7.** Évaluer et quantifier les coûts financiers et humains assumés par la Ville, incluant les organisations paramunicipales, en raison de l'insuffisance des programmes provinciaux et fédéraux en matière de logement social, d'hébergement d'urgence et de services d'accompagnement psychosocial pour les personnes en situation d'itinérance.

¹ « État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités », rapport remis à l'Union des municipalités du Québec le 13 septembre 2023 et cité dans le mémoire du FRAPRU, <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/umq-itinerance-rapport-finalvrev.pdf>.

- R-8.** Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.
- R-9.** Fournir un financement prévisible et stable aux organisations qui contribuent aux missions de la Ville, notamment par la mise en place d'ententes pluriannuelles indexées, afin de soutenir durablement leur contribution aux objectifs municipaux.

3. Solutions innovantes pour le financement et le développement de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT le projet de Politique de développement culturel 2025-2030, la Politique de la vie nocturne montréalaise et son plan d'action, ainsi que les mesures de soutien existantes comme les subventions aux salles de spectacles et aux Sociétés de développement commercial, qui témoignent de l'engagement de la Ville envers la vitalité culturelle et économique de ses quartiers;

CONSIDÉRANT la richesse et la vitalité de la vie culturelle montréalaise, son rôle essentiel dans l'animation des quartiers, ainsi que l'apport significatif des groupes, des diffuseurs, des artistes et des artisans et artisanes au dynamisme culturel, au développement économique, à l'attractivité touristique et à la vitalité de Montréal;

CONSIDÉRANT que les grands événements bénéficient de l'accès aux ressources et aux infrastructures de la Ville, notamment l'occupation de sites publics et le soutien logistique, incluant l'intervention des services policiers;

CONSIDÉRANT les diverses mesures mises en place dans plusieurs villes nord-américaines pour financer la culture et les arts, comme l'imposition de taxes sur les billets de spectacles et d'événements par les villes de Chicago, Seattle et Winnipeg;

CONSIDÉRANT que les décisions budgétaires de la Ville doivent intégrer des considérations environnementales et favoriser des initiatives durables, comme des investissements dans les infrastructures vertes et des projets visant à réduire l'empreinte carbone de la ville;

CONSIDÉRANT les engagements du Plan climat 2020–2030, ainsi que l'objectif de la Ville d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et de réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport au niveau de référence de 1990;

CONSIDÉRANT que le mandat d'attraction de talents internationaux de Montréal international, soutenu par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, a pris fin le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a réduit de 20 % l'émission des certificats d'acceptation du Québec pour 2025-2026, requis pour les personnes de l'étranger souhaitant poursuivre des études dans la province;

CONSIDÉRANT que l'attraction d'étudiants et de chercheurs internationaux contribue au rayonnement académique et scientifique de Montréal, stimule l'économie locale et enrichit la diversité culturelle de la métropole;

CONSIDÉRANT les récentes mesures prises par l'administration américaine, notamment la révocation de la certification SEVIS de l'Université Harvard, interdisant à cette institution d'accueillir des étudiantes et étudiants étrangers pour l'année universitaire 2025-2026, et les répercussions majeures de telles décisions sur l'attractivité aux États-Unis auprès de la clientèle étudiante ainsi que des chercheuses et chercheurs.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-10.** Analyser les expériences nord-américaines de mise en place d'une contribution financière à l'achat de billets pour des événements de très grande envergure, afin de déterminer si une telle mesure permettrait de soutenir l'essor et le rayonnement de la culture locale.
- R-11.** Analyser la possibilité de mettre en place un mécanisme de compensation financière, à la charge des promoteurs d'événements lucratifs majeurs, afin de couvrir les coûts des services d'ordre assurés par le SPVM, tout en considérant le financement offert par la Ville de Montréal et les gouvernements, ainsi que les retombées économiques des événements.
- R-12.** Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition écologique de la Ville de Montréal et faire le bilan de ces mesures.
- R-13.** Interpeler le gouvernement du Québec afin qu'il poursuive le mandat donné à Montréal international pour l'attraction de talents internationaux.

Sur la proposition de M. Benoît Gratton, appuyée par M. Younes Boulaka, les recommandations ont été adoptées lors d'une assemblée publique s'étant déroulée par visioconférence le 5 juin 2025.

M. Laurent Desbois et M. Alan DeSousa ont exprimé leur dissidence à la recommandation 6.